

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3009

18 octobre 2014

# **SOMMAIRE**

ACRON Real Estate Portfolio SICAV-FIS	Moraso S.à r.l144432
14439	1 Motdus Invest S.A144398
Actavis Capital S.à r.l14441	4 Olympic Ventures S. à r.l
Activ Energy S.à r.l14439	
Agco Luxembourg S.à r.l14439	- mp
AL Consulting S.à r.l14438	
Aldebaran Holding S.A., SPF14442	8 Planète Immobilière S.à r.l
Altice Holdings S.à r.l14442	<sup>3</sup> Polerna S.A144405
AM Conseil S. à r.l14442	9 Printz J.Ch
Archi Neo S.A14440	1 RPO Lux Holdco S.à r.l
Data Center S.C.A	6 SBR Denkraum S.à r.l
Europartex S.A14438	7 SOCIMCD S.A144410
Europartex S.à r.l	7 Springfield Retail Park Elgin Real Estate S.à
HBS Invest14442	1 r.l144432
Homestretch14441	
JML Ingénieur Concept SA14439	3 r.l144389
Luxpar Management14438	6 Terminal Investment Limited SA144432
LuxScan Technologies S.à r.l14438	7 Triton II Luxco 1 S.à r.l
Massa Sàrl. 14441	1 WCP Luxembourg Holdings S.à r.l 144402



# Printz J.Ch, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 4.258.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014142344/10.

(140161305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

# PHS General Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 31, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 181.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142359/10.

(140161546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

# Planète Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 146.749.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLANETE IMMOBILIERE S.à r.l.

Référence de publication: 2014142360/10.

(140161433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

# Triton II Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.261.

Les statuts coordonnés au 18 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014139949/11.

(140158388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

# Luxpar Management, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 154.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 septembre 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014138397/13.

(140157210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.



# LuxScan Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 130.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138374/10.

(140156646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# Europartex S.à r.l., Société Anonyme, (anc. Europartex S.A.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.635.

Statuts coordonnes déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1 er septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014138244/11.

(140156739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# AL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 185.441.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "AL CONSULTING S. à R.L.", ayant son siège social à L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 185 441, constituée suivant acte reçu le 13 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1322 du 22 mai 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

- 1.-Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains.
- 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



"Le siège social est établi à Strassen."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 août 2014. Relation: LAC/2014/39587. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014136981/46.

(140155938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

# Olympic Ventures S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.037.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) La société de droit allemand OLYMPIC VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH société inscrite au Handelsregister des Amtsgerichts Bad Homburg sous le numéro HR B11910 et ayant son siège social au 20, Tannenwaldallee, 61348 Bad Homburg / (Allemagne);

Ici représentée par Monsieur Ulrich BINNINGER, employé, né à Trèves (D) le 30 août 1966, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30.6.2014 à Bad Homburg, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

2) La société à responsabilité limitée OSPREY VENTURES S.à r.l., ayant son siège social situé au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164.988;

Ici représentée par Monsieur Ulrich BINNINGER, employé, né à Trèves (D) le 30 août 1966, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30.6.2014 à Luxembourg laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée «OLYMPIC VENTURES S. à r.l.», avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 165.037, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 8 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 78 du 10 janvier 2012,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

## Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves et de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (First sentence). The registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

## Suit la traduction française:

Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.



### Deuxième résolution

Les associés décident par les présentes de révoquer les gérants actuels de la société avec effet immédiat avec décharge pour l'exercice de leurs fonctions et nomme en leur remplacement pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes:

Monsieur Ulrich BINNINGER, préqualifié, et Monsieur Armin LANG, financial consultant, né le 8.7.1964 à Kiel, demeurant à D-82319 Starnberg, 5A, am Fuchsengraben;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 665,- EUR.

## Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, représentée ès-qualités, connue du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ulrich BINNINGER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 27 août 2014. Relation: DIE/2014/10838. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137356/63.

(140155964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

# Springfield Retail Park Elgin Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 7.332.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 188.975.

In the year two thousand and fourteen,

on the twentieth day of August.

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by Luxembourg Law, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under company number R.C.S. B 185.605,

duly represented by Mr Alexander Wagner, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 18 August 2014.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole unitholder (the "Sole Unitholder") of "Springfield Retail Park Elgin Real Estate S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number 188 975 and incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 18 July 2014, its publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations still pending.

The Sole Unitholder representing the whole corporate unit capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:



### First resolution

The Sole Unitholder RESOLVES to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of seven million three hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 7,320,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand two hundred and fifty pounds sterling (GBP 12,250,-) to seven million three hundred thirty-two thousand five hundred pounds sterling (GBP 7,332,500,-) without issuing new units.

Said capital increase was fully paid up by the current sole unitholder by a contribution in cash of an amount of SEVEN MILLION THREE HUNDRED TWENTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 7,320,000.-) so that such aggregate amount of SEVEN MILLION THREE HUNDRED TWENTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 7,320,000.-) is as of today at the free disposal of the Company, which was certified to the undersigned notary who expressly states this.

In order to reflect such increase of the subscribed corporate capital, the Sole Unitholder consequently RESOLVES to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at seven million three hundred thirty-two thousand five hundred pounds sterling (GBP 7,332,500,-), represented by represented by one hundred and twenty-five (125) units with no reference to nominal value."

# Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

# Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausendvierzehn,

am zwanzigsten Tag des Monats August.

Vor Uns, Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

die CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer R.C.S. B 185.605,

hier vertreten durch Herrn Alexander Wagner, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg,

kraft einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche in Luxemburg, am 18. August 2014 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Springfield Retail Park Elgin Real Estate S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer 188 975, gegründet gemäß einer notariellen Gründungsurkunde aufgenommen am 18. July 2014, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Alleingesellschafterin, welche das vollständige Gesellschaftskapital repräsentiert, hat erklärt und den Notar gebeten zu beurkunden dass:

## Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin BESCHLIESST das Gesellschaftskapital um eine Summe von sieben Millionen dreihundertzwanzigtausend Pfund Sterling (GBP 7.320.000,-) aufzustocken, um das gegenwärtige Gesellschaftskapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Pfund Sterling (GBP 12.500,-) auf einen Betrag von sieben Millionen dreihundertzweiunddreißigtausendfünfhundert Pfund Sterling (GBP 7,332,500,-) zu erhöhen, ohne Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen.

Dieselbe Kapitalerhöhung wurde vollständig durch die Alleingesellschafterin in Höhe von SIEBEN MILLIONEN DREI-HUNDERTZWANZIGTAUSEND PFUND STERLING (GBP 7.320.000,-) in bar eingezahlt, so dass die Summe in einer Gesamthöhe von SIEBEN MILLIONEN DREIHUNDERTZWANZIGTAUSEND PFUND STERLING (GBP 7.320.000,-) ab heute der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie dies dem Notar bescheinigt wurde und welcher dies auch ausdrücklich bestätigt.

Ferner zu der oben genannten Erhöhung des Gesellschaftskapitals, BESCHLIESST die Alleingesellschafterin Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:



« **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt sieben Millionen dreihundertzweiunddreißigtausendfünfhundert Pfund Sterling (GBP 7,332,500,-) eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile ohne Bezug zu einem Nennwert."

## Kosten

Die Auslagen, Kosten, Entgelte und Ausgaben, in welcher Form auch immer, welche von der Gesellschaft in Folge der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf zirka viertausendzweihundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der deutschen Sprache kundig und mächtig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version.

Auf Ersuchen desselben Erschienenen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version maßgebend sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde an dem am Anfang des Dokumentes erwähnten Tag in Luxemburg aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen wurde, wurde es von der besagten erschienenen Person gemeinsam mit Uns dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 25. August 2014. Relation: EAC/2014/11363. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138520/100.

(140156866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# ACRON Real Estate Portfolio SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 174.189.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

I. Mrs Manuela DIETRICH, employee, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

acting as chairperson and scrutineer in the extraordinary general meeting of July 24 <sup>th</sup>, 2014 of the company referred to as ACRON Real Estate Portfolio SICAV-FIS, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 174.189,

in her capacity as authorised representative of the four (4) shareholders having participated in the said extraordinary general meeting mentioned above, these shareholders being mentioned in detail on the presence sheet appended to the said deed of July 24 <sup>th</sup>, 2014.

II. Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, acting as secretary in the extraordinary general meeting mentioned above.

In the extraordinary general meeting of the Luxembourg société anonyme (joint stock company) named ACRON Real Estate Portfolio SICAV-FIS, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 174.189, drafted on July 24 <sup>th</sup> , 2014 by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, number 1815 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on July 25 <sup>th</sup> , 2014 with the relation LAC/2014/35182, deposited at the Luxembourg Register of Trade and Companies on August 4 <sup>th</sup> , 2014 (L140138998), in course of being published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

the said appearing parties, acting as mentioned above, requested the officiating notary to record that in the extraordinary general meeting of July 24 <sup>th</sup>, 2014, whose purpose was, among others, the complete restatement of the articles of incorporation,

four (4) material errors occurred when amending

- i) the definition "Net Asset Value";
- ii) the definition "Subscription Price";
- iii) article 9.6 Suspension of Redemption, first paragraph; and
- iv) article 32.1 General provisions, third paragraph,



so that the definition "Net Asset Value", the definition "Subscription Price", article 9.6 Suspension of Redemption, first paragraph and article 32.1 General provisions, third paragraph have to be read as follows:

"Net Asset Value" the net asset value of a particular Subfund as determined in accordance with Article 11 hereof and the Issue Document

"Subscription Price" in respect of a particular Sub-fund, the price at which the Ordinary Shares are offered for subscription as further described in the Issue Document and in the relevant Appendix

# 9.6 Suspension of Redemptions

No Ordinary Shares will be redeemed by any Sub-fund during any period in which the determination of the Net Asset Value per Share of such Sub-fund is suspended pursuant to the powers contained in these Articles of Incorporation and as indicated in the Issue Document.

## 32.1 General provisions

The General Partner may, instead of paying a dividend to the Limited Shareholders in a particular Sub-fund, decide to compulsorily redeem Ordinary Shares in accordance with the terms of Article 9 of these Articles of Incorporation and the Issue Document.

The appearing parties require the notary to mention the rectification wherever necessary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English.

Whereof the present rectification deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are know to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Dietrich, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 août 2014. Relation: LAC/2014/40115. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138146/63.

(140156771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

## Activ Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 181.379.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Activ Energy S.à r.l.", ayant son siège social à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg section B numéro 181.379, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3211 du 17 décembre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vesna KUZMIC, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- l.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il résulte de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société.



- 2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- **Art. 2.** La société a pour objet principal tous travaux en matière de constructions, confectionneur de chapes, entrepreneur de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation, monteur d'échafaudages, entrepreneur d'isolation thermiques acoustiques et d'étanchéité, installateur de chauffage-sanitaire, frigoriste, électricien, parqueteur, poseur de volets jalousies marquises et stores, constructeur de fours, couvreur-ferblantier, charpentier, marbrier, carreleur, plafonneur-façadier, peintre décorateur, vitrier-miroitier, constructeur poseur de cheminées et de poêles en faïence, tapissier.
  - 3.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

## Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet principal tous travaux en matière de constructions, confectionneur de chapes, entrepreneur de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation, monteur d'échafaudages, entrepreneur d'isolation thermiques acoustiques et d'étanchéité, installateur de chauffage-sanitaire, frigoriste, électricien, parqueteur, poseur de volets jalousies marquises et stores, constructeur de fours, couvreur-ferblantier, charpentier, marbrier, carreleur, plafonneur-façadier, peintre décorateur, vitrier-miroitier, constructeur poseur de cheminées et de poêles en faïence, tapissier.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, V.KUZMIC, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40256. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014138147/54.

(140156838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# JML Ingénieur Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 4, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.329.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois d'août.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «JML Ingénieur Concept SA», une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand Duché du luxembourgeois, ayant son siège social à L-9964 Huldange, 3, Op der Schmett, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par devant Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, le 18 avril 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 609 du 26 août 2000 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.329 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1932 du 13 octobre 2006 (ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par Jean-Marie LACASSE, ingénieur de génie rural, demeurant à B-4990 Lierneux (Belgique), 1, Thier del Preux, qui a désigné comme secrétaire Romain LACASSE, administrateur, demeurant à B-4990 Lierneux, 26/2 E, Petit Sart.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Jean-Marie LACASSE, ingénieur de génie rural, demeurant à B-4990 Lierneux (Belgique), 1, Thier del Preux.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Agenda

1. Transfert du siège social de L-9964 Huldange, 3, Op der Schmett à L-9990 Weiswampach, 4, Duarrefstrooss;



- 2. Modification subséquente de la deuxième phrase de l'article 1 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
  - 3. Divers.
- (ii) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par les actionnaires sont inscrits sur la liste de présence; celle liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte qui sera par la même occasion enregistré auprès des autorités d'enregistrement.
- (ii) Les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront aussi attachées au présent acte.
- (iii) L'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir dûment avertis et informés de l'ordre du jour avant cette assemblée, et ont renoncé à ses droits d'être formellement convoqué.
- (iv) En conséquence, l'assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibéré sur tous les sujets de l'ordre du jour.
  - (v) L'assemblée général des actionnaires a, à chaque voix à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9964 Huldange, 3, Op der Schmett à l'adresse suivante: L-9990 Weiswampach, 4, Duarrefstrooss.

## Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1 er . (deuxième phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.»

## Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte fait et passé à Weiswampach par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.M. LACASSE, R.LACASSE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 1 er septembre 2014. Relation: DIE/2014/11010. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138339/62.

(140156680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# Agco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 188.176.

In the year two thousand and fourteen, on the first of August;

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

# There appeared:

AGCO International GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung or société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Victor von Bruns-Strasse 17, 8212 Neuhausen am Rheinfall, Switzerland, and with an ID Registration Number 879473 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 25, 2014.



The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "AGCO Luxembourg S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on June 6, 2014 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under the number B.188176 but not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and nine Euro (EUR 12, 509.-) represented by twelve thousand five hundred and nine (12,509) shares of one Euro (EUR 1.-) each.
- III. In the articles of association of the Company held by deed of the undersigned notary on June 6, 2014, to a deed of the undersigned notary held on 6 June 2014, registered in Luxembourg Actes Civils, on 16 June 2014, Relation LAC/2014/27826, registered with the Trade and Company Register on 3 July 2014 number L140110962, not yet published in the Mémorial it should be read not "Luc SENNEN" but "Luc SUNNEN", and for "Frederic Michael DEVIENNE" it should be read "Frederic Michael DEVIENNE" as respectively the last and first names of the managers of the Company.
- IV. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand four hundred ninety-one Euro (EUR 112,491.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and nine Euro (EUR 12,509,-) to one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) by the creation and issue of twelve thousand four hundred ninety nine (12,499) new shares in each class of shares B to J with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, subject to the payment of a global share premium amounting to six hundred forty three million eight hundred eighty seven thousand five hundred nine Euro (EUR 643,887,509.-), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of contribution in kind.

# Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all the twelve thousand four hundred ninety nine (12,499.-) new shares in each class of shares B to J with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, subject to the payment of a global share premium of six hundred forty three million eight hundred eighty seven thousand five hundred nine Euro (EUR 643,887,509.-), and fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of one hundred percent (100 %) of receivables the Sole Shareholder holds valuated at six hundred forty four millions Euro (EUR 644,000,000.-) (the "Contributed Assets").

It is further resolved to allocate the global share premium amounting to six hundred forty three million eight hundred eighty seven thousand five hundred nine Euro (EUR 643,887,509.-) as follows:

- up to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an undistributable reserve item of the balance sheet of the Company as legal reserve; and
- up to an amount of six hundred forty three million eight hundred seventy five thousand and nine Euro (EUR 643,875,009.-) to a distributable reserve item of the balance sheet of the Company as share premium.

## Evidence of the contribution's existence:

The value of the Contributed Assets is set at six hundred forty four million Euro (EUR 644,000,000) and resulting from a declaration of the receiver of the Contributed Assets as well as from a statement of contribution value of the contributor of the Contributed Assets. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

# Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Assets;
- the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
- the Contributed Assets are freely transferable with all the rights attached thereto; and
- all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.
- V. Pursuant to the above resolutions, article 7 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- " Art. 7. The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into:
- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class B share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;



- twelve thousand five hundred (12,500) class C share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class D share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class E share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class F share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class G share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class H share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class I share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up; and
- twelve thousand five hundred (12,500) class J share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting."

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at EUR 8,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A comparu:

AGCO International GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois suisses, ayant son siège social au Victor von Bruns-Strasse 17, 8212 Neuhausen am Rheinfall, Suisse et avec un numéro d'enregistrement 879473 («l'Associé Unique»);

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "AGCO Luxembourg S.à r.l." (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg en date du 6 juin 2014 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société sous le numéro B. 188176 mais non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent neuf euros (12.509,- EUR) représenté par douze mille cinq cent neuf (12.509) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.
- III. Dans l'acte constitutif de la Société, reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2014, Relation LAC/2014/27826, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 3 juillet 2014 numéro L140110962, non encore publié au Mémorial, il y a lieu de lire non pas "Luc SENNEN" mais "Luc



SUNNEN", de même pour «Fréderic Michael DEVIENNE» il convient de lire «Fréderic Michael DEVIENNE» comme étant respectivement les noms et prénoms des gérants de la Société.

IV. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent douze mille quatre cent quatre-vingtonze euros (112.491,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent neuf euros (12.509,-EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) par la création et l'émission de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) nouvelles parts sociales, dans chacune des classes d'actions de B à J, d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de six cent quarante-trois millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent neuf euros (643.887.509,-EUR) totalement payé par l'Associé Unique par apports en nature.

## Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) nouvelles parts sociales, dans chacune des classes de parts sociales B à J, d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de six cent quarante-trois millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent neuf euros (643.887.509,-EUR) et les payer intégralement par apport en nature comprenant cent pour cent (100%) de créances détenues par l'Associé Unique d'un montant total de six cent quarante-quatre millions d'euros (644.000.000,- EUR), (les «Actifs Apportés»).

Il est de plus décidé d'allouer la prime d'émission globale d'un montant de six cent quarante-trois millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent neuf euros (643.887.509,-EUR) comme suit:

- douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale; et
- six cent quarante-trois millions huit cent soixante-quinze mille neuf euros (643.875.009,- EUR) à un poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission.

# Preuve de l'existence de l'apport:

La valeur des Actifs Apportés est établie à six cent quarante-quatre millions d'euros (644.000.000,- EUR) et résulte d'une déclaration du bénéficiaire des Actifs Apportés ainsi que d'une déclaration de l'apporteur des Actifs Apportés. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

## Réalisation effective de l'apport:

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire des Actifs Apportés;
- les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits qui y sont attachés; et
- l'ensemble des formalités, subséquentes au transfert des Actifs Apportés, requises en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.
  - V. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 7 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 7. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en:
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées; et



- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 8.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37081. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138773/206.

(140157901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

# Motdus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 157.536.

L'an deux mille quatorze, le quatre août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MOTDUS INVEST S.A.», ayant son siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110886, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 333 du 18 février 2011; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Marie FACCHIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur;



- 3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4. Décharge donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Vicky SKA, comptable, demeurant professionnellement au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg en tant que liquidateur de la société.

## Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Compte de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, M. FACCHIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/36999. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014138426/68.

(140156690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# Papitrisi Capital S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 169.079.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "PAPITRISI CAPITAL S.A. SPF" (numéro d'identité 2012 22 08 487), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 169.079, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, numéro 1641 du 29 juin 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)



Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess. L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1) Acceptation des démissions à compter de ce jour des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.
  - 2) Mise en liquidation de la société.
  - 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
  - 4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Que la société a un capital social de cinq cent mille euros (€ 500.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.
- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cinq mille (5.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s.à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

## Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Frans SAINT-GERMAIN, administrateur de sociétés, né à Roeselare (Belgique) le 12 avril 1954, demeurant à B-8600 Diksmuide, lepersteenweg (W) 72.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Ria CLYNCKE, administrateur de sociétés, née à Brugge (Belgique) le 10 novembre 1958, demeurant à B-8600 Diksmuide, lepersteenweg (W) 72, comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

# Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 août 2014. Relation: CAP/2014/3301. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138469/66.

(140156791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.



# Archi Neo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 167.305.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ARCHI NEO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 950 du 12 avril 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 1 er juin 2012, publié au dit Mémorial C, Numéro 1966 du 8 août 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.305,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Ernest KRIER, retraité, demeurant à L-3335 Hellange, 5, um Buerchieg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Roland LEGUIL, agent immobilier, demeurant à D-66706 Perl (Allemagne), Apacherstrasse 5,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société;
- 2. Démission de l'administrateur unique;
- 3. Nomination de nouveaux administrateurs;
- 4. Modification du pouvoir de signature de la société;
- 5. Démission du commissaire aux comptes;
- 6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de carrelages, de construction, de façade, de plafonnage, de pose d'éléments préfabriqués, de confectionneur de chapes, staff, stuc, et activités annexes (Trockenmauerwerk).

La société a encore pour objet la vente de carrelage, de pierres naturelles et d'autres revêtements pour sols, plafonds et murs, ainsi que le commerce de matériaux de construction et d'accessoires sanitaires y relatifs.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement ou qui se rapportent à l'industrie du bâtiment, sur commission ou par voie d'achat et de vente, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

# Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur unique, Monsieur Ernest SAKSIDA, susdit, et donne décharge.

## Troisième résolution

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes:
- Monsieur Dieter HEINZ, administrateur, demeurant à D-54636 Hütterscheid (Allemagne), Feilsdorfer Strasse 1, et d'administrateur-délégué;
  - Monsieur Georges WAGNER, administrateur, demeurant à D-66663 Merzig (Allemagne), Reisberg, 40;



- Madame Svetlana MOISSEEVA, administrateur, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 45, Grand Rue.

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

## Quatrième résolution

L'Assemblée décide que la société sera désormais engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

## Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Aurélia SAKSIDA de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge.

## Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, la société ATLANTIC CONSULTING S.A., établie et ayant son siège à L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B146.387.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, KRIER, LEGUIL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 39407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138160/81.

(140156842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# WCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.041.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of August.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in RAMBROUCH (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

## APPEARED:

the company "Wolfensohn Capital Partners L.P.", having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in Cayman Islands under number 21108,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

- 1.- The company "WCP Luxembourg Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited company, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 161041 (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated March 21, 2011, published in the Mémorial C number 1815 of August 9, 2011.
- 2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.
  - 3.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.
- 4.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.



- 5.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.
- 7.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- 8.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.
- 9. "Wolfensohn Capital Partners L.P.", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.
- 10.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.
  - 11.- Discharge is given to the managers for the performance of their mandate.
- 12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
- 13.- Mandate is given to any representative of the appearing company or any employee of the enacting notary do delist the company at the Register of Commerce and Companies Luxembourg.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand euros.

With respect to the notary, all managers and ordering intercessors, including the appearing party are jointly and severally liable for the payment of all notarial fees and costs resulting from the present deed, as expressly recognized by them.

## Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU

la société "Wolfensohn Capital Partners L.P.", ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les lles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des lles Caïmans sous le numéro 21108,

ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La société "WCP Luxembourg Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limiteé avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 161041 (ci-après dé nommée la "Société"), a été constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1815 du 9 août 2011.



- 2.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euros (EUR 1,-) chacune.
  - 3.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.
- 5.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 7.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- 8.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", prédésignée en sa qualité d'associée unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.
- 9.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.
- 10.- "Wolfensohn Capital Partners L.P.", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
  - 11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.
- 12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
- 13.- Mandat est donné à tout représentant du comparant ou employé de l'étude du notaire instrumentant de procéder à la radiation de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille euros.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

# Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 août 2014. Relation: RED/2014/1852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014138625/133.

(140157149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.



# Polerna S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 20.940.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "POLERNA S.A." (numéro d'identité 1983 40 03 492), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 20.940, constituée sous la forme d'une société anonyme holding et sous la dénomination de "POLERNA HOLDING S.A." suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1983, publié au Mémorial C de 1983, page 14.042 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 785 du 20 septembre 2001 et en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2337 du 17 octobre 2007, ledit acte contenant notamment adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "POLERNA S.A.".

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1) Acceptation des démissions à compter de ce jour des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.
  - 2) Mise en liquidation de la société.
  - 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
  - 4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Que la société a un capital social de quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (€ 496.000.-), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.
- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les vingt mille (20.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s.à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

## Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Luc VAN CAENEGEM, administrateur de sociétés, né à Zottegem (Belgique) le 25 janvier 1954, demeurant à B-9920 Lovendegem, Bremstraat, 1.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.



## Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Liliane JACOBS, administrateur de sociétés, née à Oppuurs (Belgique) le 9 août 1948, demeurant à B-9920 Lovendegem, Bremstraat, 1, comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 août 2014. Relation: CAP/2014/3300. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138474/71.

(140156730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# Data Center S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.139.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty ninth day of the month of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Data Center S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.139 (the "Company" - the "Meeting"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 6 July 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2042 dated 17 August 2012, page 97978. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 14 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 709 dated 19 March 2014, page 34027.

The Meeting is chaired by Flora Gibert, notary's employee, residing professionally in Luxembourg, who presides as chairperson (the "Chairperson"). The Chairperson appoints Rachel Uhl, notary's employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting also elects Rachel Uhl, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson states that the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares owned by each of them have been mentioned on an attendance list (the "Attendance List") signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this Attendance List, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau, will remain attached to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain attached to these minutes, after having been initialled ne varietur by the proxy-holders of the represented shareholders.

The Chairperson further declares and requests the undersigned notary to state:

I. that the shareholder of the Company holding class A shares has been convened by registered letter to this Meeting on 1 st August 2014 in accordance with Article 10.2 (b) of the articles of association of the Company, as amended from time to time, and the shareholders of the Company holding class B shares or class C shares waive the prior convening notice to the Meeting. All shareholders of the Company declare having been fully informed of the agenda of the Meeting sufficiently in advance.

II. that it appears from the Attendance List that the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at this present Meeting, by virtue of proxies, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on its agenda known by the shareholders.

III. that the agenda of the present Meeting is as follows:



## Agenda

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten Cents (EUR 0.10) so as to raise it from its current amount of five hundred and four thousand and thirty Euros and forty-four Cents (EUR 504,030.44), to five hundred and four thousand and thirty Euros and fifty-four Cents (EUR 504,030.54), by the issue of ten (10) class A shares, of sub-class A1, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Shares"), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A1 Shares (the "New Class A1 Shares"), together with share premium;

Subscription for the New Class A1 Shares by Etten LEUR Logistics Investments BV, a limited liability company, existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Atrium Tower A 14 <sup>th</sup> Floor, Stravinskylaan 2701, 1077 ZZ Amsterdam, the Netherlands ("Etten"), and full payment of such New Class A1 Shares at nominal value, together with an aggregate share premium of twenty six million one hundred fifty five thousand nine hundred fourteen Euros and eighty eight Cents (EUR 26,155,914.88) by a contribution in kind consisting of a receivable held by Etten against the Company of an aggregate amount of twenty six million one hundred fifty five thousand nine hundred fourteen Euros and ninety eight Cents (EUR 26,155,914.98).

- b. Decision to allocate an amount of one Cent (EUR 0.01) from the share premium account to the legal reserve of the Company;
- c. Subsequent amendment of the Article 5.1 (Outstanding share capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and
  - d. Miscellaneous.

The Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

### First resolution

The Meeting RESOLVES to increase of the share capital of the Company by an amount of ten Cents (EUR 0.10) so as to raise it from its current amount of five hundred and four thousand and thirty Euros and forty-four Cents (EUR 504,030.44), to five hundred and four thousand and thirty Euros and fifty-four Cents (EUR 504,030.54), by the issue of ten (10) New Class A1 Shares, together with share premium.

## Subscription / Payment

The Meeting ACKNOWLEDGES that the other shareholders have waived their preferential subscription right and accepts Etten LEUR Logistics Investments BV, a limited liability company, existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Atrium Tower A 14 <sup>th</sup> Floor, Stravinskylaan 2701, 1077 ZZ Amsterdam, the Netherlands ("Etten") as subscriber.

Etten, represented as stated on the Attendance List, declares to subscribe for ten (10) New Class A1 Shares, and to make payment in full for such New Class A1 Shares, together with an aggregate share premium of twenty six million one hundred fifty five thousand nine hundred fourteen Euros and eighty eight Cents (EUR 26,155,914.88) by a contribution in kind consisting of a receivable held by Etten against the Company of an aggregate amount of twenty six million one hundred fifty five thousand nine hundred fourteen Euros and ninety eight Cents (EUR 26,155,914.98) (the "Contribution").

The value of the Contribution has been certified by a report of Audit Conseil Services et HRT Révision approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) dated August 28, 2014 (the "Report") which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the 10 shares with a nominal value of EUR 0.01 to be issued together with a share premium thereon of EUR 26,155,914.88 for a total consideration of EUR 26,155,914.98."

A copy of the Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Etten, represented as stated on the Attendance List, declares that the Contribution is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

## Second resolution

The Meeting RESOLVES to allocate an amount of one Cent (EUR 0.01) from the share premium reserve account to the legal reserve of the Company and ACKNOWLEDGES that the share premium reserve account of the Company will be reduced accordingly.

## Third resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting RESOLVES to amend Article 5.1 (Outstanding share capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **5.1. Outstanding share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 504,030.54 (five hundred and four thousand and thirty Euros and fifty-four Cents) represented by fifty million three hundred and three thousand fifty-four (50,303,054) limited shares of class A Shares (the Class A Shares), with such Class A Shares being further sub-



divided into fifty million three hundred and three thousand fifty-four (50,303,054) limited shares of sub-class A1 (the Class A1 Shares), 0 (zero) limited shares of sub-class A2 (the Class A2 Shares) and 0 (zero) limited shares of sub-class A3 (the Class A3 Shares), 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of class B (the Class B Shares) and 100 (one hundred) unlimited shares of class C (the Class C Shares), having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each. The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class C Shares are referred to as the unlimited shares, and the terms limited shareholder and unlimited shareholder shall be construed accordingly. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

#### Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the members of the bureau of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

### S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Data Center S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 170.139 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2042 du 17 août 2012, page 97978. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 14 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 709 du 19 mars 2014, page 34027.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»). La Présidente désigne Rachel Uhl, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée. L'Assemblée désigne également Rachel Uhl, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente expose que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés; cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées par les mandataires des actionnaires représentés.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que l'actionnaire de la Société détenteur d'actions de classe A a été convoqué par lettre recommandée à la présente Assemblée en date du 1 <sup>er</sup> août 2014 conformément à l'Article 10.2 (b) des statuts de la Société, tels que modifiés, et les actionnaires de la Société détenteurs d'actions de classe B ou de classe C renoncent à l'avis de convocation préalable à l'Assemblée. Tous les actionnaires de la Société déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée suffisamment à l'avance.

II. qu'il résulte de la Liste de Présence que les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, en vertu de procurations, et que la présente Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu des actionnaires.

III. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

# Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix centimes (EUR 0.10) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre mille trente euros et quarante-quatre centimes (EUR 504.030,44), à un montant de cinq cent quatre mille trente euros et cinquante-quatre centimes (EUR 504.030,54), par l'émission de dix (10) actions de classe A, de sous classe A1, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe A1»), ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions de Classe A1 existantes (les «Nouvelles Actions de Classe A1»), ensemble avec une prime d'émission;



Souscription des Nouvelles Actions de Classe A1 par Etten LEUR Logistics Investments BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, sise à Atrium Tower A, 14 <sup>th</sup> Floor, Stravinskylaan 2701, 1077 ZZ Amsterdam, aux Pays-Bas («Etten»), et libération intégrale de ces Nouvelles Actions de Classe A1 à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent quatorze euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 26.155.914,88), par un apport en nature consistant en une créance détenue par Etten contre la Société d'un montant total de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent quatorze euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 26.155.914,98).

- b. Décision d'allouer un montant d'un centime (EUR 0,01) du compte de prime d'émission à la réserve légale de la Société:
- c. Modification subséquente de l'Article 5.1 (Montant du capital social) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et
  - d. Divers

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L' Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix centimes (EUR 0.10) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre mille trente euros et quarante-quatre centimes (EUR 504.030,44), à un montant de cinq cent quatre mille trente euros et cinquante-quatre centimes (EUR 504.030,54), par l'émission de dix (10) Nouvelles Actions de Classe A1, ensemble avec une prime d'émission.

# Souscription / Libération

L'Assemblée CONSTATE que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel et acceptent Etten LEUR Logistics Investments BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, sise à Atrium Tower A, 14 th Floor, Stravinskylaan 2701, 1077 ZZ Amsterdam, aux Pays-Bas («Etten») comme souscripteur.

Etten, représenté comme mentionné sur la Liste de Présence, déclare souscrire à dix (10) Nouvelles Actions de Classe A1 et libérer intégralement ces Nouvelles Actions de Classe A1, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent quatorze euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 26.155.914,88), par un apport en nature consistant en une créance détenue par Etten contre la Société d'un montant total de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent quatorze euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 26.155.914,98) (l'«Apport»).

La valeur de l'Apport a été certifiée par un rapport de Audit Conseil Services et HRT Révision réviseur d'entreprises agréé, en date du 28 août 2014 (le «Rapport»), qui conclut de la manière suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the 10 shares with a nominal value of EUR 0.01 to be issued together with a share premium thereon of EUR 26,155,914.88 for a total consideration of EUR 26,155,914.98."

Une copie du Rapport restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etten, représenté comme mentionné sur la Liste de Présence, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

## Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE d'allouer un montant d'un centime (EUR 0,01) du compte réserve de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société et RECONNAIT que le compte réserve de prime d'émission de la Société sera réduit en conséquence.

# Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 5.1. (Montant du capital social) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1. Montant du capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 504.030,54 (cinq cent quatre mille trente euros et cinquante-quatre centimes), représenté par cinquante millions trois cent trois mille cinquante-quatre (50.303.054) actions de commandité de classe A (les Actions de Classe A), ces dernières étant elles-mêmes subdivisées en trois sous-classes consistant en cinquante millions trois cent trois mille cinquante-quatre (50.303.054) actions de commandité de sous-classe A1 (les Actions de Classe A1), 0 (zéro) action de commandité de sous-classe A2 (les Actions de Classe A2) et 0 (zéro) action de commandité de sous-classe A3 (les Actions de Classe A3), 99.900 (quatre-vingt-dixneuf mille neuf cents) actions de commandité de classe B (les Actions de Classe B) et 100 (cent) action de commanditaire de classe C (les Actions de Classe C), ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro). Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement appelées actions de commanditaire, et les Actions de Classe C sont appelées actions de commandité. Les termes actionnaire commandité et actionnaire commanditaire sont à interpréter en conséquence. Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire est à interpréter en conséquence."



## Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7.000.-.

### Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des membres du bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique. Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 septembre 2014. Relation: LAC/2014/40703. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014138878/219.

(140157326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

# SOCIMCD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 183.672.

# DISSOLUTION

# L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE VINGT.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

# A comparu:

Swiss Life (Luxembourg) S.A., une société d'assurance vie de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22663,

ci-après appelé "le comparant" ou "l'actionnaire unique",

représenté par Monsieur Frédéric SICCHIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 1 er août 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- 1. La société "SOCIMCD S.A.", société Anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 183672, a été constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire soussigné de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 635 du 11 mars 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.
- 2. Le capital social s'élève à NEUF MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (9.400.000.- EUR) représenté par QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE (94.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, intégralement libérées.
  - 3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.
- 4. Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique, décide de liquider la société et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
  - 5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:
  - qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
  - que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
  - qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.
  - 6. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.
  - 7. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.
  - 8. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.



Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

# Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SICCHIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 août 2014. Relation: RED/2014/1882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014138547/55.

(140157155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# Massa S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6161 Bourglinster, 24, rue de Gonderange.

R.C.S. Luxembourg B 175.595.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of August.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mrs. Laura GANDOLFI, private employee, born on the 11 th May 1979 in Milano (I), residing in L-6161 Bourglinster, 24, rue de Gonderange,

here represented by Mrs. Carla MACHADO, accountant, residing professionally in L-1273 Luxembourg 12, Rue de Bitbourg by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- 1- that Massa S.à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law having its registered office in L-6161 Bourglinster, 24, rue de Gonderange, RCS Luxembourg B number 175.595 has been incorporated pursuant to a notarial deed by the undersigned notary on 27 February 2013, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1018 on 29 April 2013, (the "Company");
- 2- that the capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 100 (one hundred) company shares, each with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euros);
- 3- that Sole Partner is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates itself as liquidator of the Company;
- 4- That Sole Partner states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;
- 5- In his capacity as liquidator of the Company, the Sole Partner states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Partner irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, if any are allotted to the Sole Partner.

The report of the liquidator after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

6- The Sole Partner designates as liquidation auditor Mrs. Carla MACHADO, accountant, born on 11 September 1975 in Fafe (P), residing professionally in L-1273 Luxembourg 12, Rue de Bitbourg and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.



7.- After having taken knowledge of the report, the Sole Partner accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to Mrs. Carla MACHADO, prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

- 8.- The Sole Partner, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.
  - 9.- That full and whole discharge is given to the manager(s) and the liquidator of the Company.
- 10.- That the books and documents of the Company shall be deposited during five years at L-6161 Bourglinster, 24, rue de Gonderange.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-huitième jour d'août.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

## A COMPARU:

Madame Laura GANDOLFI, employée privée, née le 11 mai 1979 à Milan (I), demeurant à L-6161 Bourglinster, 24, rue de Gonderange,

ici représentée par Madame Carla MACHADO, comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg 12, Rue de Bitbourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- 1- que la société à responsabilité limitée Massa S.à r.l., ayant son siège social à L-6161 Bourglinster, 24, rue de Gonderange, RCS Luxembourg B numéro 175.595, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1018 du 29 avril 2013, (la «Société»);
- 2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune;
- 3- que l'Associé Unique, étant la seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la prédite Société:
- 4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 5- qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- 6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Madame Carla MACHADO, comptable, née le 11 septembre 1975 à Fafe (P), demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg 12, Rue de Bitbourg et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.
- 7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Madame Carla MACHADO, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.



- 8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
- 9- que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) et au liquidateur de la Société pour l'exercice de leur mandant
- 10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-6161 Bourglinster, 24, rue de Gonderange.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: Carla Machado, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 août 2014. LAC / 2014 / 40273. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139100/112.

(140157604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

# SBR Denkraum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.524.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of the month of August.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"SBR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 161 758, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

represented by Mrs Ghizlane Gryp, legal counsel, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on 20 August 2014.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "SBR Property 1 S.à r.l", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 162.524, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 July 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2410 of 7 October 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

# Resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from "SBR Property 1 S.à r.l." to "SBR Denkraum S.à r.l.".

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

# Art. 1.

" **Art. 1.** There exists hereby a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SBR Denkraum S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.



# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«SBR Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 758, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Ghizlane Gryp, juriste, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 août 2014.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «SBR Property 1 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153167, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 26 juillet 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2410 du 7 octobre 2011.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

### Résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de «SBR Property 1 S.à r.l.» en «SBR Denkraum S.à r.l.». En conséquence, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante :

**Art. 1** er. «Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SBR Denkraum S.à r.l.» (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GRYP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2014. Relation: EAC/2014/11373. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138534/66.

(140157230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# Actavis Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 367.384,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.410.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of September,

before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Actavis Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.410 and with a share capital amounting to one hundred seventy-one thousand six hundred and fifty-six United States Dollars (USD 171,656) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 14, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2040 on August 22, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on December 30, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1125 on May 5, 2014.

THERE APPEARED:



1. Actavis Ireland Holding Limited, a limited company organized and existing under the laws of Ireland, with its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 527630 (Actavis Ireland),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Actavis WC 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.883 and with a share capital amounting to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) (Actavis WC 2),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That they are the shareholders of the Company (the Shareholders) and hold together all the shares in the share capital of the Company.
  - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. increase of the share capital of the Company by an amount one hundred ninety-five thousand seven hundred twenty-eight United States Dollars (USD 195,728) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred seventy-one thousand six hundred and fifty-six United States Dollars (USD 171,656), represented by forty-two thousand nine hundred and fourteen (42,914) shares having a par value of four United States Dollars (USD 4) each, to three hundred sixty-seven thousand three hundred eighty-four United States Dollars (USD 367,384) by way of the issuance of forty-eight thousand nine hundred thirty-two (48,932) new shares of the Company, having a par value of four United States Dollars (USD 4) each;
- 3. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by way of a contribution in kind;
- 4. amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2. above;
- 5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
  - 6. miscellaneous.
  - III. The Shareholders have taken the following resolutions:

## First resolution

The entire share capital increase being present or represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declaring having a perfect knowledge of the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance.

# Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount one hundred ninety-five thousand seven hundred twenty-eight United States Dollars (USD 195,728) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred seventy-one thousand six hundred and fifty-six United States Dollars (USD 171,656), represented by forty-two thousand nine hundred and fourteen (42,914) shares having a par value of four United States Dollars (USD 4) each, to three hundred sixty-seven thousand three hundred eighty-four United States Dollars (USD 367,384) by way of the issuance of forty-eight thousand nine hundred thirty-two (48,932) new shares of the Company, having a par value of four United States Dollars (USD 4) each.

# Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

# Subscription and payment

Thereupon, Actavis Ireland, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for forty-eight thousand nine hundred thirty-two (48,932) newly issued shares in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of ninety-six million nine hundred and twenty-four thousand four hundred and fifty-eight (96,924,458) shares (the Shares) it holds in Tango US Holdings Inc., a Delaware corporation having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, the United States of America



(US Holdco), such shares having an aggregate value of twenty billion nine hundred thirty-three million United States Dollars (USD 20,933,000,000), which shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred ninety-five thousand seven hundred twenty-eight United States Dollars (USD 195,728) to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of twenty billion nine hundred thirty-two million eight hundred four thousand two hundred seventy-two United States Dollars (USD 20,932,804,272) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Shares is evidenced inter alia, by a management certificate issued by the management of Actavis Ireland and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

"

- 1. Actavis Ireland is the legal and beneficial owner of the Shares;
- 2. the Shares are fully paid-up;
- 3. Actavis Ireland is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- 4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- 5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it.
- 6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are freely transferable;
- 7. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Shares to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of Actavis Ireland, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which Actavis Ireland is registered;
- 8. based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to twenty billion nine hundred thirty-three million United States Dollars (USD 20,933,000,000), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
- 9. all formalities to transfer the legal ownership of the Shares contributed to the Company have been or will be accomplished by Actavis Ireland and upon the contribution of the Shares by Actavis Ireland to the Company, the Company will become the full owner of the Shares."

Such certificate, after signature ne varietur by the authorized representative of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

## Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital is set at three hundred sixty-seven thousand three hundred eighty-four United States Dollars (USD 367,384), represented by ninety-one thousand and eight hundred forty-six (91,846) shares in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4) each, all subscribed and fully paid-up."

## Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

## Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative(s) of the appearing parties.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour de septembre,

par devant Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue



une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Actavis Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.410 et disposant d'un capital social s'élevant à cent soixante et onze mille six cent cinquante-six dollars américains (USD 171.656,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2040 du 22 août 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1125 du 5 mai 2014.

### ONT COMPARU:

1. Actavis Ireland Holding Limited, une limited company constituée selon et régie par les lois irlandaises, dont le siège social se situe au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande et immatriculée auprès du bureau d'immatriculation des sociétés (Companies Registration Office) sous le numéro 527630 (Actavis Ireland),

ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Actavis WC 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.883 et disposant d'un capital social s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (Actavis WC 2),

ici représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Qu'elles sont les associés de la Société (les Associés) et qu'elles détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
  - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
  - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-huit dollars américains (USD 195.728) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante-et-onze mille six cent cinquante-six dollars américains (USD 171.656,-), représenté par quarante-deux mille neuf cent quatorze (42.914) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune, à trois cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 367.384,-), par l'émission de quarante-huit mille neuf cent trente-deux (48.932) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune;
- 3. souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises telles que cela est spécifié au point 2. ci-dessus par un apport en nature;
  - 4. modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 2. ci-dessus;
- 5. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité données à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
  - 6. divers.
  - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation car ils se considèrent comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

# Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-huit dollars américains (USD 195.728) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante-et-onze mille six cent cinquante-six dollars américains (USD 171.656,-), représenté par quarante-deux mille neuf cent quatorze (42.914) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune, à trois cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 367.384,-), par l'émission de qua-



rante-huit mille neuf cent trente-deux (48.932) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune.

## Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

## Souscription et libération

Actavis Ireland, susnommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quarante-huit mille neuf cent trente-deux (48.932) parts sociales sous la forme nominative nouvellement émises et ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune et de les libérer dans leur intégralité par un apport en nature consistant en quatre-vingt-seize millions neuf cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-huit (96.924.458) actions (les Actions) qu'elle détient dans le capital social de Tango US Holdings Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (US Holdco), lesdites actions ayant une valeur totale de vingt milliards neuf cent trente-trois millions dollars américains (USD 20.933.000.000,-) qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-huit dollars américains (USD 195,728) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- un montant de vingt milliards neuf cent trente-deux millions huit cent quatre mille deux cent soixante-douze dollars américains (USD 20.932.804.272) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur des Actions à la Société est prouvée inter alia, au moyen d'un certificat de gérance émis par la gérance d'Actavis Ireland et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, lequel atteste essentiellement que:

- «1. Actavis Ireland est le propriétaire et le bénéficiaire économique des Actions;
- 2. les Actions sont entièrement libérées;
- 3. Actavis Ireland est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer;
- 4. aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est soumise à une servitude;
- 5. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
- 6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou à tout autre document constitutif, tels que modifiés, les Actions sont librement cessibles.
- 7. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres aux fins de l'exécution, la livraison et l'accomplissement de l'apport des Actions à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, en ce qui concerne Actavis Ireland, seront obtenues conformément aux exigences légales de la juridiction dans laquelle Actavis Ireland est immatriculée;
- 8. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions est au moins égale à vingt milliard neuf cent trente-trois millions dollars américains (USD 20.933.000.000,-), et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société; et
- 9. toutes les formalités à l'effet de transférer le droit de propriété des Actions apportées à la Société ont été ou seront accomplies par Actavis Ireland et, au moment de l'apport des Actions par Actavis Ireland à la Société, la Société en deviendra le plein et entier propriétaire.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

## Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 367.384,-), représenté par quatre-vingt-onze mille huit cent quarante-six (91.846) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

# Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.



#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes sortes, incombant à la Société en raison du présent acte notarié est estimé approximativement à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139350/252.

(140158600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

# Homestretch, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8030 Strassen, 153-155, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg E 5.431.

# **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le 1 er juillet, se sont réunis:

- 1. Monsieur Slobodan Petosevic, juriste, demeurant à L-8240 Mamer, 1, rue de Berlin,
- 2. Madame Dina Kryvoshei, épouse Petosevic, consultante en matière de brevets d'invention, demeurant à L-8240 Mamer, 1, rue de Berlin, afin de dresser un acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils ont déclaré constituer entre eux, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:
- **Art. 1** er. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

- Art. 2. La société prend la dénomination de «HOMESTRETCH», société civile immobilière.
- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision unanime des associés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent euros (EUR 100,00), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de 1 centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Slobodan Petosevic, prénommé,	9.999
2 Madame Dina Kryvoshei, prénomée	1
Total parts sociales:	10.000

Toutes les parts ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement unanime de tous les associés.



En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- **Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision simple des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 12.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

- Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les associés peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leur lieu et place.
  - Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 15. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.



Art. 16. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 17. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 19.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire.

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Gérance.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Slobodan Petosevic, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Siège

L'adresse du siège social est établie à L-8030 Strassen, 153-155, rue du Kiem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux originaux à Strassen, le 1 er juillet 2014.

Slobodan Petosevic / Dina Kryvoshei.

Référence de publication: 2014139330/117.

(140157046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

## HBS Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 189.910.

## **STATUTS**

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

## A COMPARU

Monsieur Benjamin SCHILZ, gérant de société, né le 26 juin 1986 à Thionville (F), demeurant à F-57970 Yutz, 113, avenue des Nations.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: HBS INVEST.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes



La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- **Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.
  - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

- Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique associé ou d'un associé.
- **Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés, sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

- Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
  - Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

- Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
- **Art. 13.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
  - Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

TOTAL: ..... cent (100) parts sociales



Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-).

## Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Benjamin SCHILZ, préqualifié.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

III.- Le siège social de la société est fixé au L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Schilz, Me Delvaux agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40405. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139009/99.

(140157419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

## Altice Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 2.378.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 174.906.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

## THERE APPEARED:

ALTICE INTERNATIONAL S.à r.l. (formerly ALTICE VII S.à r.l.), a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.725 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The appearing party is the sole shareholder of "Altice Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.906, incorporated by a deed enacted by Maître Francis KESSELER on 31 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 717 dated 23 March 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. That the 2,001,000 (two million one thousand) shares of a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III. The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 377,000.-) so as to bring it from its current amount of two million one thousand euro (EUR 2,001,000.-) up to two million three hundred



seventy-eight thousand euro (EUR 2,378,000.-) through the issuance of three hundred seventy-seven thousand (377,000) new shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, together with the payment of a global share premium of EUR 3,401,347.60 (three million four hundred one thousand three hundred forty-seven euro and sixty cents of euro);

- 2. Subscription and payment of the New Shares;
- 3. Amendment and restatement of Article 6.1 of the articles of association of the Company;
- 4. Powers:
- 5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder meeting having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote of the Sole Shareholder, has taken the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an aggregate amount of three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 377,000.-) so as to bring it from its current amount of EUR 2,001,000.- (two million one thousand euro) divided into 2,001,000 (two million one thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, to the amount of two million three hundred seventy-eight thousand euro (EUR 2,378,000.-) by the issuance of an aggregate number of three hundred seventy-seven thousand (377,000) new shares (the "New Shares"), having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, together with the payment of a global share premium of an amount of EUR 3,401,347.60 (three million four hundred one thousand three hundred forty-seven euro and sixty cents of euro) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind.

### Subscription - Payment

There now appears Mrs. Sophie Henryon, prenamed (the "Proxy Holder"), acting in capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy Holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The Proxy Holder declares to subscribe all the New Shares in the name and on behalf of the Sole Shareholder representing a total amount of three hundred seventy-seven thousand euro (EUR 377,000.-) and to make payment in full for such New Shares together with a global share premium of an amount of EUR 3,401,347.60 (three million four hundred one thousand three hundred forty-seven euro and sixty cents of euro) by contribution in kind in the total amount of EUR 3,778,347.60 (three million seven hundred seventy-eight thousand three hundred forty-seven euro and sixty euro cents) and consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the same amount (the "Receivable") which Receivable is incontestable, payable and due.

According to the valuation report issued on 25 August 2014 by the Sole Shareholder (the "Valuation Report"), the value of the Receivable, contributed in exchange of the New Shares and the Share Premium amounts to EUR 3,778,347.60 (three million seven hundred seventy-eight thousand three hundred forty-seven euro and sixty euro cents).

The copy of the Valuation Report, after having been signed ne varietur by the Proxy Holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the members' meeting resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot all the New Shares to the Sole Shareholder.

### Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to modify and restate Article 6.1 the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

"6.1. The share capital is set at two million three hundred seventy-eight thousand euro (EUR 2,378,000.-) represented by two million three hundred seventy-eight thousand (2,378,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

## Third resolution

The Shareholders resolve to grant power to any manager of the Company, any other employee of Quilvest S.A., with registered address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and any lawyer from the law firm LUTHER, established at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to update the Company's shares register.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day stated at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la version en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août,

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

### A COMPARU:

La société ALTICE INTERNATIONAL S.à r.l. (anciennement ALTICE VII S.à r.l.), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.725, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme. Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I La partie comparante est l'associé unique de la société «Altice Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.906, constituée par acte notariée reçu par Maître Francis KESSELER en date du 31 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 717 en date du 23 mars 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 juin 2014, par acte du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Société et Associations.
- II Que les 2.001.000 (deux millions mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.
  - III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du Jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 377.000,- (trois cent soixante-dix-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.001.000,- (deux millions mille euros) au montant de EUR 2.378.000,- (deux millions trois cent soixante-dix-huit mille euros) par la création et l'émission de 377.000 (trois cent soixante-dix-sept mille) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3.401.347,60 (trois millions quatre cent un mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro);
  - 2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales émises;
  - 3. Modification et refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société;
  - 4. Pouvoirs;
  - 5. Divers.

L'assemblée générale des Associés, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime de l'associé unique les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 377.000,- (trois cent soixante-dix-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.001.000,- (deux millions mille euros) divisé en 2.001.000 (deux millions mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 2.378.000 (deux millions trois cent soixante-dix-huit mille euros) par l'émission de 377.000 (trois cent soixante-dix-sept mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts»), et payer une prime d'émission d'un montant total d'un montant de EUR 3.401.347,60 (trois millions quatre cent un mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro) (la «Prime d'Emission»).

### Souscription - Libération

Comparaît alors Mme. Sophie Henryon (le «Mandataire»), susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire, afin de représenter l'Associé Unique, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à toutes les Nouvelles Parts pour un montant total de EUR 377.000,-(trois cent soixante-dix-sept mille euros) et de les libérer intégralement avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant EUR 3.401.347,60 (trois millions quatre cent un mille trois cent quarante-sept euros



et soixante centimes d'euro) par un apport en nature d'un montant de EUR 3.778.347,60 (trois millions sept cent soixante-dix-huit mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro) et consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un même montant (la «Créance»), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

D'après le rapport d'évaluation émis le 25 août 2014 par l'Associé Unique (le «Rapport d'Evaluation»), la valeur des Actifs Apportés, apportés en contrepartie des Nouvelles Parts, et de la Prime d'Emission s'élève à EUR 3.778.347,60 (trois millions sept cent soixante-dix-huit mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes d'euro).

La copie du Rapport d'Evaluation, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée décide d'approuver lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les Nouvelles Parts à l'Associé Unique.

## Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions trois cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 2.378.000,-) représenté par deux 8 millions trois cent soixante-dix-huit mille (2.378.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

## Troisième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir à tout gérant de la Société, à tout employé de la société Quilvest Luxembourg ayant son siège social 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi qu'à tout avocat de l'étude LUTHER, établie à l'Aérogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour mettre à jour le registre d'associés de la Société.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte. Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 28 août 2014. Relation: EAC/2014/11580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014139362/174.

(140158797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

## Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 140.654.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the first day of the month of September,

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

# appeared

Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxyholder of Pala Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey having its registered office at 12 Castle Street, St. Helier, Jersey JE2 3RT and registered with the Jersey Financial Services Commission in Jersey under number 94738 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 25 August 2014 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the Sole Shareholder of Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 140654, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2047 of 23



August 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 11 July 2012 by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing then in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial number 2113 of 25 August 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

- I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro ( $\leq$ 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro ( $\leq$ 1) each (the "Shares").
- II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company.
- III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.
- IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.
  - V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.
- VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2014 to 31 August 2014.
- VII. That the Sole Shareholder fully discharges the sole manager of the Company for the due performance of his duties up to the date hereof.
- VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de septembre,

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Pala Investments Limited, une limited liability company, constituée sous les lois de Jersey ayant son siège social au 12 Castle Street, St. Helier, Jersey JE2 3RT et immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission à Jersey sous le numéro 94738 Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 25 août 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique de Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140654, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2047 du 23 août 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 11 juillet 2012 par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant alors à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg publié au Mémorial numéro 2113 du 25 août 2012

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500€) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (1€) chacune (les «Parts Sociales»).
  - II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.
- IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.
  - V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute.
- VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1 er janvier 2014 au 31 août 2014.



VII. Que décharge pleine et entière est accordée par l'Associé Unique au gérant unique de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: RAMIC, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/09/2014. Relation: EAC/2014/11720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03/09/2014.

Référence de publication: 2014139156/91.

(140157402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

## Aldebaran Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «ALDEBARAN HOLDING S.A., SPF», ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 10.491, constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 11 décembre 1972 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1640 du 12 août 2010.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Olivier de Bouëxic de Pinieux, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sara Puttemans, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Bastin, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



- IV. Qu'en date du 19 août 2014, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.
- V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### Deuxième résolutions

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre SCHILL et au commissaire à la liquidation Fiduciaire GLACIS S.à r.l..

#### Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «ALDEBARAN HOLDING S.A., SPF» a définitivement cessé d'exister.

### Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. DE BOUËXIC DE PINIEUX, S. PUTTEMANS, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC / 2014 / 40759. Reçu soixante quinze euros. € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139384/68.

nce de publicación. 201 113730 1/00.

(140158007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

## AM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.626.

L'an deux mille quatorze, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

### A COMPARU

Monsieur Alain MORHANGE, avocat, demeurant à F-57070 Metz, 37, rue Chabert.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 août 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée AM Conseil S.à r.l., avec siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.626 (NIN 2009 2414 583), constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1310 du 8 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 30 avril 2010.

Que le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze Euros cinquante Cents (EUR 12,50) chacune.



Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 30 octobre 2013, laquelle cession, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, toutes les mille (1.000) parts sociales ont été attribuées à Monsieur Alain MORHANGE.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles, de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats, le tout en conformité des dispositions de la loi du 16 décembre 2011.

La société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.

### Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Bertrange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1 er). Le siège social est établi à Bertrange.

## Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

### Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Smain EL HAMEUR en tant que gérant de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Alain MORHANGE est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139389/58.

(140158645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

## RPO Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 187.236.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

## There appeared:

- 1) Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960; and
- 2) Logiplat S.a r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.723 ("Logiplat").



Both parties acted as the sole shareholders of the above mentioned company during the deed of "Resolutions of the Shareholders" signed on August 7 <sup>ath</sup> , 2014 and are here duly represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal in New York on August 6 <sup>th</sup> , 2014 and in Luxembourg on August 6 <sup>th</sup> , 2014.

The said proxies remained attached and have been registered with the deed of "Resolutions of the Shareholders" of RPO Lux Holdco S.à r.l, with registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.236, hereinafter referred,

signed on August 7 <sup>th</sup> , 2014 before Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, number 1961 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on August 11 <sup>th</sup> , 2014 with the relation LAC/2014/38053, registered with the R.C.S. Luxembourg under number L140149242 and L140149714, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The prenamed companies were the appearing parties in the prenamed deed of "Resolutions of the Shareholders", signed on August 7 <sup>th</sup>, 2014 before Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER.

In the French part of the deed in the "FOURTH RESOLUTION" the new name of the company has been erroneously indicated as "RPO Lux Holding S.à r.l." whereas it should have been indicated as "RPO Lux Holding S.à r.l.".

Article 1 in the French part should read as follows:

« **Art. 1** <sup>er</sup> . **Dénomination.** Le nom de la société est "RPO Lux Holdco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

The appearing parties require the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

## **ONT COMPARU:**

- 1) Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH 96960 («EPF»); et
- 2) Logiplat S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.723 («Logiplat»).

Les deux parties ont agît en tant que seuls associés de la Société ci-dessus pendant l'acte de «Résolutions des associés» signé le 7août 2014 et sont ici représentées par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé délivrées à New York le 6 août 2014 et à Luxembourg le 6 août 2014.

Lesdites procurations sont restées annexées et on été enregistrées avec l'acte de «Résolutions des associés» de la société RPO Lux Holdco S.à r.l., avec siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.236, ci-après cité,

signé le 7 août 2014 pardevant Maître Jacques CASEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement Martine SCHAEFFER, numéro 1961 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 11 août 2014 sous la relation LAC/2014/38053, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous les numéros L140149242 et L140149714, en cours de publication au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Les sociétés prénommées étaient les parties comparantes dans le prédit acte de «Résolutions des associés» signé le 7 août 2014 pardevant Maître Jacques CASEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement Martine SCHAEFFER.

Dans la partie française de la «Quatrième résolution» de l'acte la nouvelle dénomination sociale de la société a erronément été indiquée comme «RPO Lux Holding S.à r.l.» au lieu de «RPO Lux Holdco S.à r.l.».



L'Article 1 er de la version française des statuts se lit dès lors comme suit:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "RPO Lux Holdco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Les parties comparantes requièrent le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 er septembre 2014. LAC/2014/40596. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139867/91.

(140158648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

# Springfield Retail Park Elgin Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 188.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138521/10.

(140157159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

## Moraso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.005.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138425/10.

(140156792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

# Terminal Investment Limited SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014138560/11.

(140156950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck